



Voix active FSU. SNUipp infos



SNUIPP 34

Circulaire du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs d'Ecole et des PEGC. Périodicité mensuelle
Directrice de publication: Hélène Giovannini, SNUipp FSU - 474 allée Henri II de Montmorency - Montpellier 34000 -
tel 04 67 15 00 15 - fax 04 67 15 00 92
Dépot légal: septembre 98 - imprimé par nos soins - prix 0,75€ - CPPAP: 3943 D 73 S - Issn 1252 - 0578



Pas de trêve électorale pour le gouvernement !

Dans cette période électorale, il semblerait que notre ministre et l'ensemble du gouvernement soit pris d'une frénésie de « réformes » particulièrement en matière scolaire.

- La leçon de mots (de maux ?) montre bien que le souci premier est bien de se trouver des faire-valoir électoraux et non d'améliorer la situation des élèves en difficulté (merci pour la dézépisation !).
- Plus sérieux la mise en place des EPEP à la hussarde. Le SNUipp, le SE, le SGEN, l'Association des Maires de France et les associations de Parents ont dénoncé la méthode et le fond au Conseil Supérieur de l'Education. Le projet ministériel n'y a été soutenu que par ... le représentant du MEDEF.
- Ces projets sont menés dans le cadre de suppressions massives de postes (poste non pourvus, absences de remplacements), de manque de moyens.

Des mouvements pédagogiques comme les CEMEA, CRAP, GFEN, ICEM, JFA Ligue de l'enseignement, OCCE, ... associés aux syndicats FSU, FERC/CGT, SGEN-CFDT, UNSA Educ appellent à « avoir le courage d'engager de véritables transformations du système éducatif, avoir la volonté d'y mettre les moyens nécessaires... »

Alors, se retrouver, débattre des moyens de faire avancer la « réussite de tous » face aux tenants de « l'égalité des chances » (certainement référence à la roulette russe...) c'est ce que vous propose le SNUipp dès la rentrée des congés de printemps lors de réunions d'info syndicales.

Sommaire :

- p. 1 : Edito
- p. 2 : Journée « loi sur le handicap »
- p. 3 : Actions
- p. 4 : Bulletin de syndicalisation

STAGE SYNDICAL

LOI SUR LE HANDICAP

JEUDI 26 AVRIL 2007

9h à 17h

Attention !

**Demande d'autorisation
d'absence à expédier avant le
26 mars (délai d'un mois à
respecter).**

Journée « loi sur le handicap »

La loi du 11 février 2005 à l'épreuve de l'école

Jeudi 26 avril 2007

Montpellier, maison des syndicats local FSU/SNUipp 34

474 Allé Henri II de Montmorency arrêt tram ligne 1 Léon Blum

Horaires 9H 00 -12H00 14H00 - 17H00

Deux ans après le vote de la loi, où en est on dans les écoles ?

Premiers constats : nationaux et départementaux
Nos revendications pour une scolarisation réussie des élèves en situation de handicap

Intervention : Emmanuel GUICHARDAZ
Secrétaire National du SNUipp en charge du secteur AIS

Autres intervenants sollicités : responsables de la MDPH de l'Hérault, délégués des associations de parents d'enfants handicapés.

Pour plus de renseignements, consulter le site du SNUipp: snuipp34.free.fr

**Attention dès réception de ce bulletin,
envoyez votre demande de participation à l'IA.**

**Dernier délai
26 mars 2007**

Inscrivez-vous :

- par mail : snu34@snuipp.fr
- Par téléphone

04-67-15-00-15

06-70-74-17-93

Demande d'autorisation d'absence pour stage de formation syndicale

NOM Prénom date
Fonction et poste
Etablissement d'exercice
à M. l'Inspecteur d'Académie
S/c de M. l' I E N ou
M. le Chef d'établissement
Circonscription ou étab.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art.34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 26 avril 2007 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Montpellier à la maison des syndicats. Il est organisé par la FSU (Formation Syndicale), sous l'égide de l'IHRSES, Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 15 septembre 1997 publié au Journal Officiel du 23 septembre 1997).

Recevez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mon attachement sincère au service public, laïque de l'Education Nationale.

Réflexions à verser au dossier...

Les effets de la loi sur le handicap

Intervention de Marie-Claude Courteix (Chargée de mission académique (Créteil) pour le handicap)

Extraits - Université d'automne 2006 du SNUipp

« La loi du 11/02/05 remet en question les notions même de ce qui a fondé l'éducation spécialisée », ainsi que « les démarches d'intégration scolaire telles qu'elles ont été menées depuis 20 ans »...

La question des auxiliaires de vie scolaire a été évoquée au cours du débat. « Je me soucie des moyens humains déployés lorsqu'il y a PPS. On nous parle d'AVS, et, dans la réalité, nous voyons arriver des EVS... Et, avec eux, l'institution d'une précarité plus précaire. On prétend par ce dispositif résoudre le problème du chômage, et par-dessus ça, on promulgue cette nouvelle loi », a soulevé une directrice d'école.

D'autres s'interrogent sur le développement des plateaux techniques : « plusieurs familles ont accepté la décision de la MDPH, et ont décidé de placer leurs enfants dans des structures d'éducation spécialisées pluridisciplinaires. Seulement, encore aujourd'hui, tous ces établissements ne sont pas pourvus de plateaux techniques. Et ces enfants se trouvent sur une liste d'attente » a développé un maître E.

Des réflexions qui montrent que, de l'avis général, « si l'on ne donne pas les moyens nécessaires, l'application de cette loi sera un véritable fiasco ».

ISSR - EPEP : Actions

AG des TR-en-COLERE

Compte rendu de la réunion du Mercredi 07-03

Les TR-en-COLERE du département se sont retrouvés Mercredi 7 mars à 10h à la Maison des Syndicats de Montpellier.

Une équipe "réduite mais toujours déterminée" a fait le tour de la situation locale et nationale.

Après leur participation à la manifestation nationale des "TR-en-COLERE" avec des délégations de la quasi totalité des académies (plus de 20 départements représentés hors région parisienne) le 7 février dernier à Paris, après la mobilisation remarquée des TR lors de la grève et de la manifestation de Montpellier le lendemain 8 février, les TR-en-COLERE de l'Hérault ne baissent pas les bras !!!

Dans près d'un département sur trois, maintenant, la "pingrerie rectorale" a frappé !

De nombreuses démarches de recours gracieux et au Tribunal Administratif sont engagées, des actions de sensibilisations auprès des députés sont menées, un dossier de presse a été transmis à des médias nationaux ... Malgré la difficulté liée aux vacances décalées de février, les contacts ne sont pas rompus, les actions se poursuivent ...

A Colmar par exemple, une conférence pédagogique a subi l'assaut des TR-en-COLERE ; quelques temps plus tard, c'est l'IA qui fut bloquée ... Dans la Drôme, en Gironde, en Picardie, dans le Centre et en région parisienne dans les prochains jours, la lutte contre la modification des règles de versement de l'ISSR ont vu, voient et verront le jour

La construction d'une réponse nationale à l'agression faite aux TR est inéluctable ... Qu'ils se le disent !!!

Dans ce but, les participants ont donc décidé de convoquer une AG des TR-TRES-en-COLERE de l'Hérault, le 21 mars.

L'ordre du jour sera le suivant :

1/ Etat de la mobilisation nationale : d'ici là les organisations syndicales nationales devront avoir pu faire le point sur les mobilisations régionales, les académies se trouvant enfin toutes entre deux périodes de vacances,

2/ Préparation d'une première journée locale de résistance à l'image de ce qui a été mené par des TR-en-COLERE d'autres académies ... rappelez vous, *pour les présents*, des pistes qui avaient été envisagées lors de l'AG de février..., une date est d'ores et déjà retenue : ce sera le 28/03... pour le reste nous aurons une semaine pour mettre au point le plan stratégiqued'action : Coup de Poing ou Coup de Pied ? On devrait encore entendre parler des TR-TRES-en-COLERE du 34 !!!

**RDV de tous les
TR-en-COLERE
AG le MERCREDI 21 MARS à 10h
Maison des Syndicats à Montpellier**

***La Présence de tous n'est pas espérée ...
ELLE EST INDISPENSABLE
pour obtenir le retour à nos conditions
initiales d'indemnisation ...***

***On va quand même pas filer 2000 euros
chacun à 2 robiens !!!***

Faire Circuler !!!

EPEP

Des collègues ont d'ores et déjà pris l'initiative de solliciter la mairie de leur village (ou ville) afin que les municipalités refusent la mise en réseaux des écoles et qu'elles ne se portent pas volontaires pour l'expérimentation qui se met en place.

Saisissez-vous de ce modèle en
l'adaptant si nécessaire.

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Élu(e)s,

Nous attirons votre attention sur les risques du projet de décret concernant les écoles que l'actuel ministère souhaite promulguer : les EPEP (Etablissements Publics d'Enseignements du Premier degré). Ces réseaux d'écoles viendraient briser, au prétexte de mutualisation des moyens, les liens séculaires entre écoles et communes. Ils mettraient en péril l'existence des actuels regroupements pédagogiques intercommunaux (R.P.I.) et interdiraient tout avenir aux écoles de 1 à 3 classes. De fait, ces réseaux d'écoles viendraient greffer une unique structure artificielle sur des réalités communales et scolaires très diverses.

Le statut d'établissement public autonome risque d'engendrer des coûts supplémentaires.

Par ailleurs, quoi que puisse en dire le Ministère de l'Education Nationale, cette mise en réseaux des écoles ne représente aucun progrès pour les directrices et directeurs d'école. Il est même prévisible que cette nouvelle structure ne fera qu'aggraver les conditions de travail de nos collègues...

Enfin, nous vous rappelons que l'Association des Maires de France a émis de grandes réserves quant au projet de décret sur la création des EPEP.

Nous avons donc l'honneur de solliciter votre refus d'une mise en réseaux des écoles de votre commune. ■